

13 février 2017 | Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

ATSEM, après les premières annonces, la mobilisation doit se poursuivre

Des mesures concernant le cadre d'emploi des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) viennent d'être annoncées par Madame GIRARDIN, ministre de la Fonction publique. Elles font suites à la présentation du rapport adopté le 2 février au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

C'est un acquis de la lutte des personnels fortement mobilisés les 14 décembre et 1^{er} février derniers à l'appel de l'intersyndicale CGT – FO – FAFPT – FSU – SOLIDAIRES, qui s'en félicitent.

Des négociations sont annoncées prochainement sur d'importants points présentés :

- Valorisation et clarification des missions, notamment sur la double hiérarchie ;
- Reconnaissance de la pénibilité et favoriser les conditions de reclassement ;
- Accompagnement et évolution de carrière en Catégorie B.

Il s'agit d'une première victoire qui appelle la mise en œuvre rapide de mesures concrètes. La mobilisation et l'action des personnels ATSEM ont été déterminantes et doit se poursuivre.

Nous appelons les collègues à maintenir leur vigilance et à se saisir de la mobilisation de la Fonction publique le mardi 7 mars pour exiger :

- Un calendrier concret de mise en œuvre ;
- La création d'un poste par classe, à temps complet ;
- L'intégration statutaire des « faisant fonction ».

Le chemin de la lutte a payé, la CGT appelle les agents à le poursuivre et à s'organiser massivement par la syndicalisation.

COMMUNIQUE